

Projet « Amiante-Industries 2017 »



SYNTHÈSE

Février 2019

Faits saillants

- Le présent projet a permis de découvrir 10 nouveaux établissements où des produits en amiante seraient manipulés au Québec pour la période 2014-2015, à partir des données de planification des activités du Réseau de santé publique en santé au travail.
- Selon les données recueillies, l'exposition des travailleurs à l'amiante semble sous contrôle dans ces établissements, mais certains aspects, comme la protection respiratoire, pourraient être améliorés.
- En l'absence d'autres sources de données, ce projet révèle la pertinence de se baser sur les données de planification des activités en santé au travail afin de découvrir les établissements aux prises avec de l'amiante au Québec.

Rappel du contexte

Dans le cadre de son mandat de surveillance de l'exposition à l'amiante et des maladies qui en découlent, l'équipe des maladies pulmonaires professionnelles de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a entrepris le projet « Amiante-Industries 2017 » (ci-après nommé projet) à l'automne 2017. Ce dernier se voulait une suite à une étude initiée en 2012¹.

L'objectif du projet est de dresser un portrait sur la présence et la gestion de l'amiante dans les établissements où des produits en amiante sont fabriqués ou manipulés à travers le Québec. Des exemples de fabrication de produits pouvant contenir de l'amiante seraient la fabrication de garniture de frein ou de tuiles de toiture, etc. Quant à la manipulation de produits en amiante, un exemple serait une entreprise qui importe des produits en amiante pour les couper, les assembler et les vendre.

Comme il est difficile de repérer les établissements qui sont aux prises avec de l'amiante lors de la fabrication ou la manipulation de produits, nous avons fait appel aux données de planification annuelle des activités des équipes du Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT).

¹ Adib G. Projet Amiante-Industries 2012 : bilan. Institut national de santé publique du Québec, Montréal. 2013.
<https://www.inspq.qc.ca/publications/1739>.

Méthodologie

Afin de dresser la liste des établissements pouvant fabriquer ou manipuler des produits en amiante, l'équipe de l'INSPQ a eu recours aux données de planification² des activités de santé au travail, contenues dans la base de données informatisée nommée Système d'information en santé au travail (SISAT).

À partir de ces données, il a été possible d'identifier 106 établissements rejoints par les équipes du RSPSAT, dans le cadre d'une activité en lien avec la présence d'amiante, en 2014 et 2015. Ces établissements ont été répartis par région, et une liste a été transmise aux gestionnaires régionaux, à l'automne 2017.

Un formulaire électronique (voir annexe) devait être rempli pour chacun de ces établissements. Le formulaire permet de dresser le portrait des établissements à l'aide d'une trentaine de variables. Il comporte trois sections : 1) des informations générales sur l'établissement, 2) des données sur le contrôle de l'exposition et 3) des commentaires généraux. Les données de questionnaire ont été extraites à partir du SISAT, le 3 octobre 2018.

Résultats

Population à l'étude

En fin de projet, un établissement s'est ajouté à la liste initiale, portant le total des établissements à l'étude à 107. Ces derniers se répartissaient à travers toutes les régions du Québec.

Sur les 107 établissements ciblés, 10 avaient un statut « fermé » en fin de programme : ils ne seront pas considérés dans les analyses subséquentes.

Parmi les 97 établissements ouverts, on ne comptait aucun où des produits en amiante étaient fabriqués, et 10 où des produits en amiante étaient manipulés.

Les 87 autres établissements ont été rejoints pour diverses raisons : 1) à la suite d'une demande de service concernant la présence d'amiante en général (matériaux contenant de l'amiante dans l'infrastructure des établissements ou autre), 2) dans le cadre d'une enquête à la suite de la déclaration d'une maladie à déclaration obligatoire ou d'une demande d'indemnisation et 3) à la suite d'une demande dans le cadre du programme « Pour une maternité sans danger » (PMSD).

En accord avec les objectifs du projet, l'analyse portera uniquement sur les 10 établissements où des produits en amiante sont manipulés.

Informations générales

Trois de ces établissements sont desservis actuellement par le RSPSAT³ puisqu'ils font partie des groupes dits « priorités » définis par la CNESST, soit les groupes I (n = 1) et II (n = 2) (« Industrie chimique », « Fabrication d'équipement de transport » et « Fabrication de produits minéraux non métalliques »). Plus spécifiquement, il s'agit d'un établissement qui produit du chlore alcali, d'un établissement de recyclage de résidus miniers d'amiante et d'un chantier naval. Les interventions ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre ou de la mise à jour du Programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE).

Les autres établissements proviennent des groupes IV (n = 4) et V (n = 3) (« Commerce » et « Autres services commerciaux et personnels »). Il s'agit d'ateliers de réparation automobile (plaquettes de frein) ou autre, ainsi que des laboratoires d'analyse de matériaux contenant de l'amiante (échantillonnage de fibres sur des chantiers et analyse en laboratoire). Ne faisant pas partie des établissements priorités par règlement, aucun de ces sept établissements n'est doté d'un PSSE, et les interventions ont été réalisées à la suite de demandes de service (n = 4) ou de demandes dans le cadre du PMSD (n = 3).

² Les données de planification permettent d'élaborer les cahiers des charges (CDC) régionaux qui sont transmis annuellement à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

³ Les travailleurs des établissements classés dans les groupes prioritaires I à III, sont en droit de bénéficier de services de santé préventifs et curatifs en fonction des risques auxquels ils peuvent être exposés, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les services de santé au travail (chapitre S-2.1, r. 16) [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-2.1.%20r.%2016/>].

Évaluation de l'exposition à l'amiante

Pour l'ensemble des 10 établissements, les intervenants du RSPSAT ont indiqué qu'il y aurait 151 travailleurs potentiellement exposés aux fibres d'amiante en manipulant des produits qui en contiennent, alors qu'une cinquantaine de travailleurs y seraient exposés indirectement.

Depuis 2012, les prélèvements de fibres d'amiante réalisés dans deux établissements ont permis de caractériser l'exposition de 95 travailleurs : 90 seraient exposés à des niveaux⁴ inférieurs à 0,1 fibre/cm³ et cinq seraient exposés à des niveaux $\geq 0,1$ fibre/cm³, mais inférieurs à 1 fibre/cm³.

Contrôle de l'exposition et protection des travailleurs

Dans deux des 10 établissements, un système de captation à la source aux postes de manipulation de produits en amiante était présent et utilisé. Les intervenants du RSPSAT rapportent que l'amiante utilisé dans ces deux établissements serait entreposé dans un local séparé ou une cour arrière. Ils ne pouvaient se prononcer toutefois que sur l'état d'une seule aire de travail (un établissement), qu'ils ont jugée poussiéreuse.

Par ailleurs, huit établissements ont mis à la disposition de leurs travailleurs des appareils de protection respiratoire (APR), principalement des demi-masques avec filtre de type P 100 ou des masques de type N 95. Toutefois, dans la moitié des huit établissements, il n'était pas possible de savoir si ces APR étaient utilisés régulièrement par les travailleurs.

Conclusion

Ce projet s'inscrit en complémentarité de celui initié en 2012. L'équipe de l'INSPQ a exploité les données du SISAT pour repérer les établissements où une exposition à l'amiante est possible lors de la fabrication ou la manipulation de produits en amiante, et qui n'auraient pas été ciblés en 2012.

Ainsi, ce projet a permis de découvrir 10 nouveaux établissements, qui viennent s'ajouter aux six identifiés en 2012. Toutefois, seuls trois de ces 10 établissements bénéficieraient d'interventions récurrentes de la part du RSPSAT puisqu'ils appartiennent aux groupes prioritaires I et II.

Bien que l'exposition à l'amiante semble sous contrôle dans ces établissements, une évaluation de l'exposition pourrait s'avérer nécessaire si la norme actuelle de l'amiante venait à changer, pour passer de 1 fibre/cm³ à 0,1 fibre/cm³.

Les résultats de ce projet montrent la pertinence de reprendre cet exercice pour découvrir d'autres établissements où les équipes du RSPSAT seraient intervenues concernant le risque amiante, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2018.

⁴ La norme pour l'amiante chrysotile en vigueur au Québec est de 1 fibre/cm³, alors que dans le reste du Canada, aux États-Unis et à travers l'Union européenne, elle est de 0,1 fibre/cm³.

Annexe

SECTION 1-INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Nom de l'établissement : _____	Région sociosanitaire : _____
Numéro ETA (CSST) : _____	Code SAE : _____
Inscrit au SISAT : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Code CAEQ : _____
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Établissement ayant fait l'objet d'une activité en 2014 <input type="checkbox"/> ou 2015 <input type="checkbox"/> en lien avec l'amiante (selon le cahier des charges) ♦ Dans quel contexte : PSSE <input type="checkbox"/> MADO <input type="checkbox"/> DDS <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> : _____ ♦ Type(s) d'activité(s) réalisée(s) : Surv. environ. <input type="checkbox"/> Surv. méd. <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Soutien en gestion de la santé et de la sécurité au travail <input type="checkbox"/> 	
Q1. Statut de l'établissement :	Ouvert <input type="checkbox"/> Fermé <input type="checkbox"/>
Q2. Est-ce que des produits à base d'amiante sont fabriqués ou manipulés dans cet établissement?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si fermé ou pas d'amiante : arrêter ici; compléter la section, « RÉPONDANT » et transmettre cette page à : georges.adib@inspq.qc.ca	
Q3. Établissement desservi actuellement :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si « Non », raison : _____
Q4. Établissement doté d'un programme de santé spécifique (PSSE) :	En vigueur <input type="checkbox"/> → Année de mise à jour : _____ En élaboration <input type="checkbox"/> Pas de PSSE <input type="checkbox"/>
Q5. Description des produits en amiante fabriqués ou manipulés :	_____ _____
Q6. Origine de l'amiante utilisé :	Type d'amiante : _____ Fournisseur : _____ Pays/Province : _____
Q7. Quantité d'amiante utilisé/année :	_____
RÉPONDANT	
QUESTIONNAIRE COMPLÉTÉ PAR : _____	
COORDONNÉES : _____	
DATE : _____	

SECTION 2-ÉVALUATION ET CONTRÔLE DE L'EXPOSITION										
Q8. Nombre de travailleurs fabriquant ou manipulant des produits en amiante potentiellement exposés aux fibres d'amiante :	_____ Fonctions : _____ _____									
Q9. Y a-t-il d'autres travailleurs qui pourraient être potentiellement exposés aux fibres d'amiante?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/> Fonctions et nombre : _____ _____									
Q10. Des prélèvements de fibres d'amiante dans l'air ont déjà été réalisés dans cet établissement?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/> Date des derniers prélèvements : _____									
Q11. Si oui, comment se répartissaient les résultats de ces prélèvements?	{ <table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">< 0,1 f/ml</td> <td>Nombre de travailleurs : _____</td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">≥ 0,1 - < 1 f/ml</td> <td>Nombre de travailleurs : _____</td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">≥ 1 f/ml</td> <td>Nombre de travailleurs : _____</td> </tr> </table>	< 0,1 f/ml	Nombre de travailleurs : _____	≥ 0,1 - < 1 f/ml	Nombre de travailleurs : _____	≥ 1 f/ml	Nombre de travailleurs : _____			
< 0,1 f/ml	Nombre de travailleurs : _____									
≥ 0,1 - < 1 f/ml	Nombre de travailleurs : _____									
≥ 1 f/ml	Nombre de travailleurs : _____									
Q12. De nouveaux prélèvements sont-ils nécessaires?	Oui <input type="checkbox"/> → Date prévue : _____ Non <input type="checkbox"/> → Raison : _____									
Q13. Y a-t-il un système de captation aux postes de fabrication ou de manipulation de produits en amiante?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Pas tous les postes <input type="checkbox"/> Si présent, est-il utilisé? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>									
Q14. Les travailleurs fabriquant ou manipulant des produits en amiante ont-ils des appareils de protection respiratoire (APR) à leur disposition?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si « Oui », type d'APR : _____ _____									
Q15. Est-ce que les APR sont utilisés par les travailleurs fabriquant ou manipulant des produits en amiante?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>									
Q16. L'amiante servant à la fabrication est-il entreposé :	<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;">dans un local séparé?</td> <td>Oui <input type="checkbox"/></td> <td>Non <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>sur place?</td> <td>Oui <input type="checkbox"/></td> <td>Non <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>dans une cour extérieure?</td> <td>Oui <input type="checkbox"/></td> <td>Non <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	dans un local séparé?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	sur place?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	dans une cour extérieure?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
dans un local séparé?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>								
sur place?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>								
dans une cour extérieure?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>								
Q17. Comment jugez-vous les aires de travail où des produits en amiante sont fabriqués ou manipulés?	Poussiéreuses <input type="checkbox"/> Propres <input type="checkbox"/> Ne peut pas se prononcer <input type="checkbox"/>									
Commentaires généraux : 										

Projet « Amiante-Industries 2017 »

AUTEUR

Georges Adib, conseiller scientifique
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine, chef d'unité scientifique
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

REMERCIEMENTS

L'INSPQ remercie les équipes du réseau de santé publique en santé au travail qui ont participé à ce projet.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-83129-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2019)

N° de publication : 2488